

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Tombé

N° CF1598

AMENDEMENT

présenté par
Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et
M. Thierry

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	50 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	50 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

et amendement vise à augmenter la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

L'UNRWA est une agence de l'ONU essentielle pour les populations palestiniennes du Proche-orient tant sur le plan éducatif et sanitaire que dans la gestion de l'urgence humanitaire. L'agence est celle qui connaît le mieux le terrain, notamment à Gaza, où la population est victime de guerre et de destructions systématiques depuis deux ans. L'UNRWA sera donc indispensable pour participer à la reconstruction de Gaza et pour assurer un avenir meilleur pour les Gazaouis.

La France par la voix de son ministre des Affaires étrangères s'est engagée pour le soutien à l'UNRWA, en décaissant par exemple 20 millions d'euros supplémentaires cette année.

Dans le contexte actuel, cet effort doit absolument être poursuivi et amplifié. La France doit prendre sa part financière à cet effort pour la reconstruction de Gaza.

Cet amendement propose donc d'abonder de 50 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 10 « Action humanitaire » plus particulièrement à la sous-action 10.02 « Action humanitaire multilatérale » du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », en provenance de l'action 01 « Aide économique et financière bilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement ». Réduire les crédits de ce programme n'est pas l'intention des auteurs de cet amendement ; nous appelons donc le Gouvernement à lever le gage.